



## **VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT** **DECISION DU MAIRE**

**Service émetteur** : Petite Enfance, Enfance

**Objet** : Contrat de cession du droit d'exploitation

Le Maire de la Ville de Bruay sur L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'obligation d'établir un contrat de cession pour les droits d'exploitation de spectacles,

Considérant que pour les besoins de la prochaine programmation des animations des accueils de loisirs dumoisis de juillet 2024.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – D'attribuer la commande de spectacles de magie à la société INSPIRATIONS MAGIQUES, producteur, sise à Mons en Baroeul : 1 rue Hector Berlioz, 59370.

**ARTICLE 2** – Madame le Maire signera le contrat pour un coût de 1 240 € 00 TTC correspondant à un spectacle « La confiserie Magique » diffusé le lundi 22 juillet et le mardi 23 juillet à partir de 14h30, dans l'amphithéâtre de l'école Georges Brassens.

**ARTICLE 3** – Que la somme correspondante est inscrite au budget 2024.

Fait à Bruay sur l'Escaut, le 04 avril 2024

Le Maire

Sylvia DUHAMEL



Le Maire de Bruay sur l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 10/04/24
- Affiché le : 10/04/24